

Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments

Périmètre Métropole du Grand Paris

Tome 1 - CADRE



Directrice de la publication: Dominique Alba
Étude réalisée par: Frédéric Bertrand, Amélie Noury et Yann-Fanch Vauléon
Cartographie: Apur
Photos et illustrations: Apur sauf mention contraire
Maquette: Apur
www.apur.org

2016V2122

Sommaire

Introduction	5
Recommandations des acteurs.....	6
Critères et recommandations pour les futurs sites de baignade.....	7
Plan de repérage des sites potentiels de baignade dans la Seine et la Marne	9
Se baigner en Seine et en Marne demain, trois possibilités	10
Trois types de berges	12
Trois types de sites.....	13
Le lagunage, aménagement le long du cours d'eau ou sur la berge.....	14
Sites potentiels de baignade repérés dans la Seine et la Marne	17
Anciens sites de baignade.....	19
Intensité du trafic fluvial en 3 classes	21
Points d'aspiration	23
Points de rejets	25
Offre actuelle en piscines et espaces verts publics.....	27
Projets d'aménagement en cours et à l'étude	29
Accessibilité piétonne réelle depuis les gares existantes et en projet	31
Réseau cyclable existant et les projets inscrits au SDIC.....	33

Introduction

Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Maire de Paris, Anne Hidalgo a confirmé son souhait d'organiser le triathlon et les 10 km de nage en eau libre dans la Seine au cœur de la capitale.

Cet engagement, s'il s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées pour la reconquête du fleuve et de ses berges, transforme le rapport entre la ville et l'eau. Il ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et la faiblesse de l'offre de sites de baignade et d'activités nautiques.

Pour préparer cet héritage majeur de la candidature olympique, en parallèle de la bonne gestion des rejets en Seine, des eaux de pluies et de l'accélération de la mise en œuvre du PAQES (Plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine), il est nécessaire d'analyser l'ensemble des cours de la Seine et de la Marne pour dresser un premier inventaire des sites potentiels de baignade.

L'Apur, depuis de nombreuses années, accompagne les acteurs de l'eau et a développé une très grande connaissance de la Seine.

Sur cette base de connaissances et après avoir réuni de très nombreuses informations complémentaires en provenance des acteurs concernés par la Seine et la Marne, l'Apur a dressé un premier inventaire de 49 sites possibles de baignade dans la Métropole du Grand Paris.

Les 49 sites qui peuvent proposer plusieurs lieux de baignade ont été identifiés selon trois entrées :

- Une approche multicritères: accessibilité, dynamique urbaine, sécurité (chenal navigable flux de bateaux), disponibilité (occupation mais aussi rejets et prises d'eau),
- 3 types de baignade: en bord de quai (ponton...), dans le cours d'eau (bras secondaire...) ou sur le quai (bassin...)
- 3 types de berges: berge naturelle, berge mixte (quai minéral et berge végétale), berge artificielle.

Deux sites olympiques sont retenus le Pont d'Iéna (Trocadéro – Champ de Mars) et le Village Olympique (Saint-Denis, Ile de Saint-Denis et Saint-Ouen). Plus largement, les sites cartographiés offrent une riche variété de développements, de la baignade saisonnière à celles pouvant ouvrir toute l'année avec des aménagements qui pour certains s'appuieraient sur des possibilités de filtrations naturelles (phytoremédiation...)

Un plan d'actions priorisées est engagé sous l'égide de l'État et de la Ville de Paris qui doit permettre d'atteindre une qualité des eaux de la Marne et de la Seine compatible avec la baignade. Sont impliqués le SIAAP, la Ville de Paris (DPE), Ports de Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Recommandations des acteurs

D'autres recommandations pourraient être prises en compte selon les différents acteurs concernés.

BRIGADE FLUVIALE

- Éviter les zones de forte fréquentation sur l'eau : tourisme, granulat, plaisancier, commerce, établissement flottant, secours, escales... en particulier le secteur de plus forte concentration, entre le Bassin de l'Arsenal et la Tour Eiffel. Favoriser les zones les moins naviguées.
- Éviter le secteur des voies sur berges, structure sur pilotis, courants forts, très peu de visibilité et fort risque de noyade.
- Éviter les zones de réduction du fleuve, car le courant y est plus fort
- Éviter les courbes trop fortes.
- Sécuriser la zone de baignade par des structures (risque avec des objets flottants).
- Sécuriser les zones de baignades jours et nuits pour limiter les dépôts « sauvages » (vélo, barrière...).
- Sécuriser le fond de la baignade.
- Pour les événements sportifs, privilégier le matin avant 10 h (avant ouverture de l'activité touristique).
- Dissuader les personnes de se baigner dans les sites non protégés. Aujourd'hui l'amende est de 38 €.

VNF

- Éviter les zones d'accouplements des bateaux et les zones de services aux usagers
- Limiter les zones où la densité d'usage est forte.
- Privilégier les petits bras et les tronçons sans navigation commerciale.
- Prévoir une zone tampon supplémentaire de 10 m entre la baignade et le chenal de navigation.
- Laisser accessible les zones d'arrêts d'urgence pour les bateaux.

HAROPA — PORT DE PARIS

- Éviter les zones d'activités portuaires.
- Éviter les zones sur pilotis (voie sur berge) ou les structures de Périer (Îles aux Cygnes).
- La baignade doit être éloignée au maximum de la zone du chenal de navigation.
- Dans les zones à forte fréquentation fluviale, privilégier la baignade sur le quai (travaux d'élargissement du quai).

SYNDICAT MARNE-VIVE

- Prioriser les sites pouvant atteindre une qualité d'eau de baignade à court terme.
- Favoriser les systèmes de filtration naturelle (sable, plantes, phytoremédiation).
- Privilégier les zones de baignade non contraintes par les usages.
- Privilégier les sites accessibles (PMR).

Direction de la Jeunesse et des Sports

- Sécuriser la baignade vis-à-vis de la navigation.
- Sécuriser les accès piétons (hors zone d'activité industrielle, etc.).
- Privilégier les sites à proximité des transports publics.
- Mailler les sites de baignade avec les équipements aquatiques existants.
- Ensoleillement.

Critères et recommandations pour les futurs sites de baignade

La sélection des sites relève de la correspondance de critères concernant les berges et la voie d'eau (Seine et Marne).

Critères des berges

Les berges doivent pouvoir être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Elles doivent être accessibles aux véhicules de sécurité susceptibles d'y circuler.

Cette exigence définit à la fois une certaine largeur des berges (>15m), ainsi qu'une proximité aux accès véhicules.

L'ensoleillement participe de la qualité des sites.

Les berges ne doivent pas être occupées par des activités portuaires lourdes.

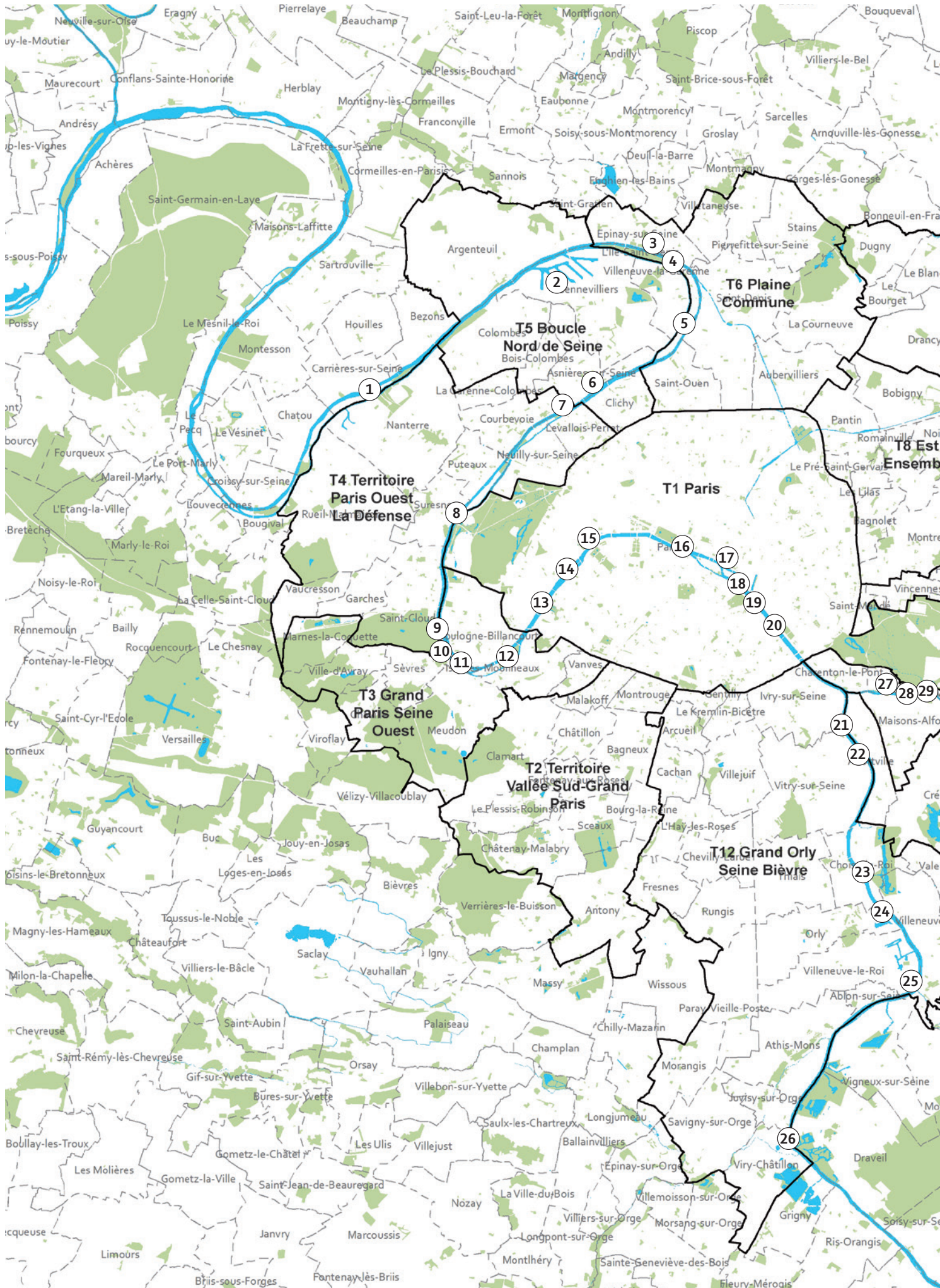
À Paris, les emprises des quais susceptibles d'accueillir des lieux de baignade concernent uniquement les quais bas.

Critères des voies d'eau

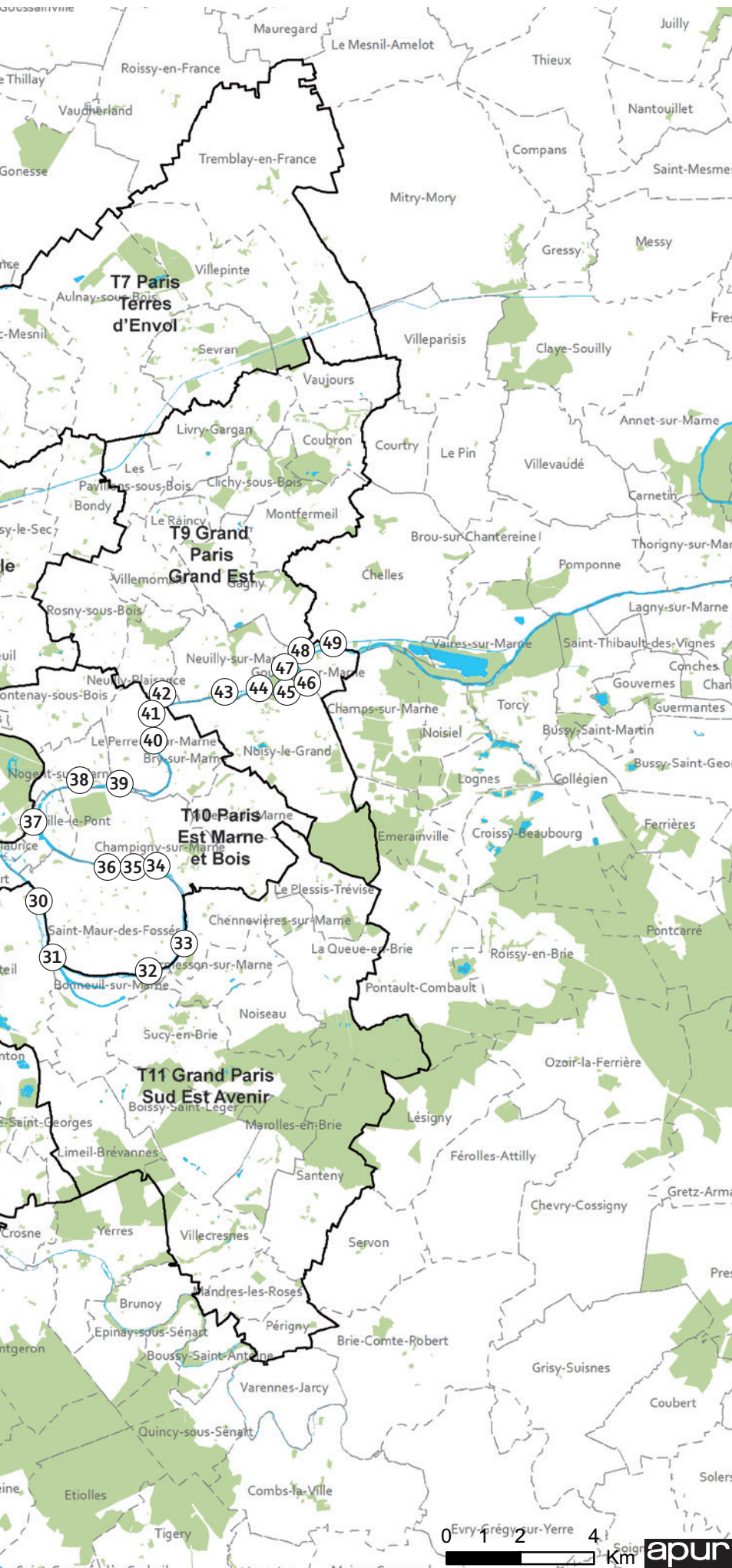
Le potentiel de baignade est conditionné par l'emprise du chenal. Dans Paris, à l'image de l'emprise de la piscine Joséphine Baker, nous avons considéré une largeur de 25 mètres entre la limite du chenal et le quai nécessaire à toute activité de baignade.

Dans le cas de bras secondaire, une partie du bras pourra être dédiée à la baignade.

En cas d'impossibilité de baignade dans la voie d'eau, une installation sur berge pourra être envisageable.



Plan de repérage des sites potentiels de baignade dans la Seine et la Marne

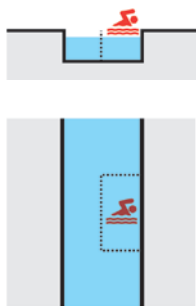


Fiches des sites potentiels de baignade

- 1 - Parc du Chemin de l'Île
- 2 - Le Port de Gennevilliers
- 3 - Chemin de halage Epinay-sur-Seine
- 4 - Parc des Chanteraines
- 5 - Village Olympique
- 6 - Parc Robinson
- 7 - Quai Michelet
- 8 - Allée du Bord de l'Eau
- 9 - Île Monsieur / Quai Alphonse le Gallo
- 10 - Pont de Sèvres
- 11 - Île Seguin
- 12 - Bras secondaire de l'Île Saint-Germain
- 13 - Port de Javel
- 14 - L'Île aux Cygnes
- 15 - Trocadéro-Champ de Mars
- 16 - Port des Saints-Pères
- 17 - Port de l'Hôtel de Ville
- 18 - Port Henri IV et Parc Tino Rossi
- 19 - Port d'Austerlitz-Port de la Rapée
- 20 - Port de Bercy-Port de la Gare
- 21 - Port à l'Anglais
- 22 - Quai Jules Guesde / Quai Blanqui
- 23 - Quai des Gondoles
- 24 - Chemin de Halage / Centre de production d'Orly
- 25 - Quai de Halage, Villeneuve-le-Roi
- 26 - Port aux Dames / Port de Châtillon
- 27 - Ancienne baignade municipale de Saint-Maurice
- 28 - Île de Charentonneau
- 29 - Ancienne baignade municipale de Maison-Alfort
- 30 - Bras îles de la Gruyère / Île Brise-Pain / Île Sainte-Catherine
- 31 - Chemin du Bras du Chapitre
- 32 - Promenade des Anglais / Îles de Sucy-en-Brie
- 33 - Quai Winston Churchill
- 34 - Quai Victor Hugo / île du Martin Pêcheur
- 35 - Quai Gallieni
- 36 - Quai du Parc
- 37 - Bras secondaire Île Fanac
- 38 - Promenade Yvette Horner-île de Beauté
- 39 - Bras secondaire île des Loups
- 40 - Quai de Champagne / Quai d'Argonne
- 41 - Quai Adrien Mentienne
- 42 - Promenade André Devambe
- 43 - Quai des Deux Ponts
- 44 - Quai de la Rive Charmante
- 45 - Quai de la Marne
- 46 - Ancienne baignade les Grammonts
- 47 - Promenade Hermann Régnier, ancienne plage de Gournay
- 48 - Promenade Marx Dormoy / Quai Auguste Prévost
- 49 - Moulin de Chelles

Se baigner en Seine et en Marne demain, trois possibilités

Bord de quai



CC by: Klaueri - NC - ND - 2.0



CC by: Fridolin freudenfett - SA - 3.0

Baignade dans le lit du fleuve

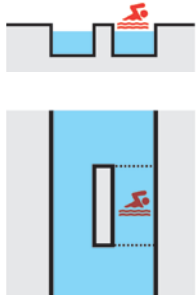
Rheinschwimmen à Bâle, Suisse

Largeur fleuve : 188 m

Zone de baignade : 100 m de largeur

Espace aménagé à côté : 15 m de quai

Cours d'eau



CC by: Micha - SA - 4.0



CC by: Pont(u*o)s - SA - 3.0

Baignade séparée du cours d'eau par un ouvrage

Unterer Letten à Zurich, Suisse

Largeur fleuve : 22 m

Zone de baignade : 20 x 100 m

Espace aménagé à côté : baignade délimitée par un ponton et une grille

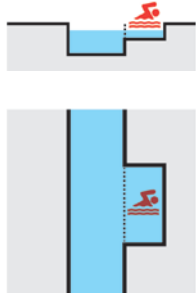
Oberer Letten à Zurich, Suisse

Largeur fleuve : 35 m

Zone de baignade : 20 x 160 m

Espace aménagé à côté : 16 m d'espace vert et 3 m de ponton

Sur le quai



© doc.Apur

Élargissement de la berge

Baignade du banc de sable à Joinville-le-Pont, France, 1900



© Anne Thomas, Mairie de Paris

Baignade dans une configuration « piscine »

Paris Plage à Paris, France



CC by : Jacob Friis Saxberg - 2.0

Baignade dans le lit du fleuve délimitée par un ponton

Havnebadet Islands Brygge à Copenhague, Danemark

Largeur fleuve : 151 m

Zone de baignade : 27 x 90 m

Espace aménagé à coté : 40 m d'espace vert – 10 m de quai



© Lustgarten

Baignade dans un bras secondaire du fleuve séparé par une île

Flussbad à Berlin, Allemagne

Largeur bras : +/- 25 m

Zone de baignade : 750 x 25 m

Projet à l'étude



© Yann-Fanch Vauléon

Piscine en bord de fleuve

Centre nautique Tony Garnier à Lyon, France

Cette configuration de baignade s'installe soit directement dans le fleuve soit sous forme d'un ponton

Cette configuration de baignade permet d'exploiter un bras de fleuve dans toute sa longueur ou partiellement

Cette configuration de baignade se décline en deux possibilités :

- Décaisser une partie de la berge pour y faire entrer l'eau du fleuve. La zone de baignade est alors clairement identifiée et ne représente aucune contrainte directe sur la navigation fluviale.
- Constituer un bassin de nage à ciel ouvert sur la berge, alimenté par l'eau du fleuve. Dans cette configuration il ne s'agit plus de nage en eau libre, mais la sensation de nager à l'air libre en profitant du paysage du fleuve est une qualité indéniable de ce type de baignade.

Trois types de berges

Berge naturelle
ou végétalisée



Vitry-sur-Seine



Vitry-sur-Seine

Cette configuration de berge concerne 13 sites dont 6 sites mixtes. Elle offre une situation de plage «naturelle», associant le confort d'être dans un espace végétalisé à celui d'une entrée dans l'eau progressive. Ces espaces sont également des sites d'intérêt écologique à l'échelle du cours d'eau.

Pied de berge
artificialisé et haut
de berge naturelle
ou végétalisée



Gennevilliers



Alfortville

Cette configuration de berge concerne 24 sites dont 4 sites mixtes. Elle présente de fortes qualités paysagères, rendant la station sur la «plage» agréable. L'artificialité du pied de berge nécessite la mise en oeuvre d'ouvrages pour faciliter l'entrée et la sortie de l'eau.

Berge artificialisée,
végétalisée ou non



Paris



Nogent-sur-Marne

Cette configuration de berge concerne 20 sites dont 6 sites mixtes. Elle offre des qualités de baignade très urbaine et permet d'accueillir de nombreux baigneurs. L'artificialité du pied de berge nécessite la mise en oeuvre d'ouvrages pour faciliter l'entrée et la sortie de l'eau.

Trois types de sites

Linéaire



Epinay-sur-Seine



Choisy-le-Roi

Les sites linéaires sont les plus contraints pour recevoir du public, associant la promenade et la station assise ou allongée des baigneurs. Des systèmes permettant d'augmenter ponctuellement la capacité d'accueil de ces sites pourront être étudiés (pontons flottants, etc.)

Ponctuel



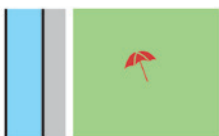
Vitry-Chatillon



Gournay-sur-Marne

Les sites ponctuels sont des sites majoritairement linéaires offrant un élargissement ponctuel permettant l'accueil d'un plus grand nombre de baigneurs.

Adossé à un espace vert



Asnières-sur-Seine



Paris - Parc André Citroën

Les sites adossés à un espace vert permettent à la fois d'augmenter l'attractivité de l'espace vert et bénéficient de son étendue pour accueillir de nombreux baigneurs. Ces espaces verts en bord de fleuve sont également des lieux d'intérêt pour développer des milieux humides en lien avec le fleuve et en particulier des sites de phytoremédiation qui permettent une filtration naturelle de l'eau.

Le lagunage, aménagement le long du cours d'eau ou sur la berge

Définition :

Le lagunage est une technique naturelle de traitement des eaux usées par les fonctions autoépuratives des écosystèmes aquatiques.

Le principe est de recréer des milieux ou des bassins « tampons » dans lesquels les eaux usées ou polluées vont transiter, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'intérêt du lagunage est son faible coût économique et énergétique, ainsi que son insertion dans les paysages et la biodiversité locale en tant que zone humide.

1) Le lagunage linéaire

Bordure de la Deûle à Lambersart, à l'aval de Lille, une fonction de corridor écologique

Réalisation VNF

Le lagunage linéaire pourrait permettre d'améliorer la qualité des masses d'eau existantes comme la Seine mais aussi tous ses affluents. En effet, l'aménagement des berges permettant la mise en place d'un lagunage naturel permettrait également d'en faire un couloir écologique.



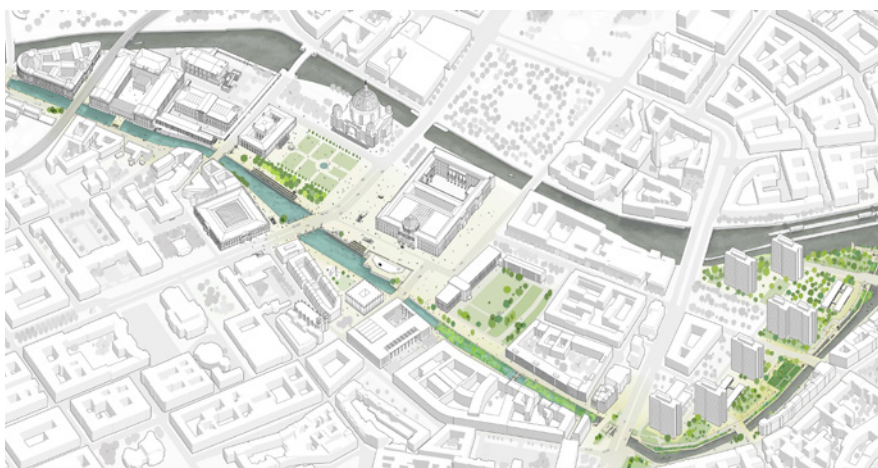
CC-by: F. Lamriot - SA - 3.0

2) Exemples de bassins de lagunage

Flussbad à Berlin, Allemagne, lagunage dans un bras secondaire de la Spree

Amélioration de la qualité de l'eau grâce à un système de filtrage végétal. L'idée étant de créer un vaste « parc humide » en amont de la zone de baignade, jouant le rôle du filtre pour améliorer la qualité de l'eau.

Si le projet n'en est encore qu'au stade des esquisses, une étude préalable devrait être réalisée pour fin 2018



© Flussbad Berlin e.V

Parc du Chemin de l'Île à Nanterre

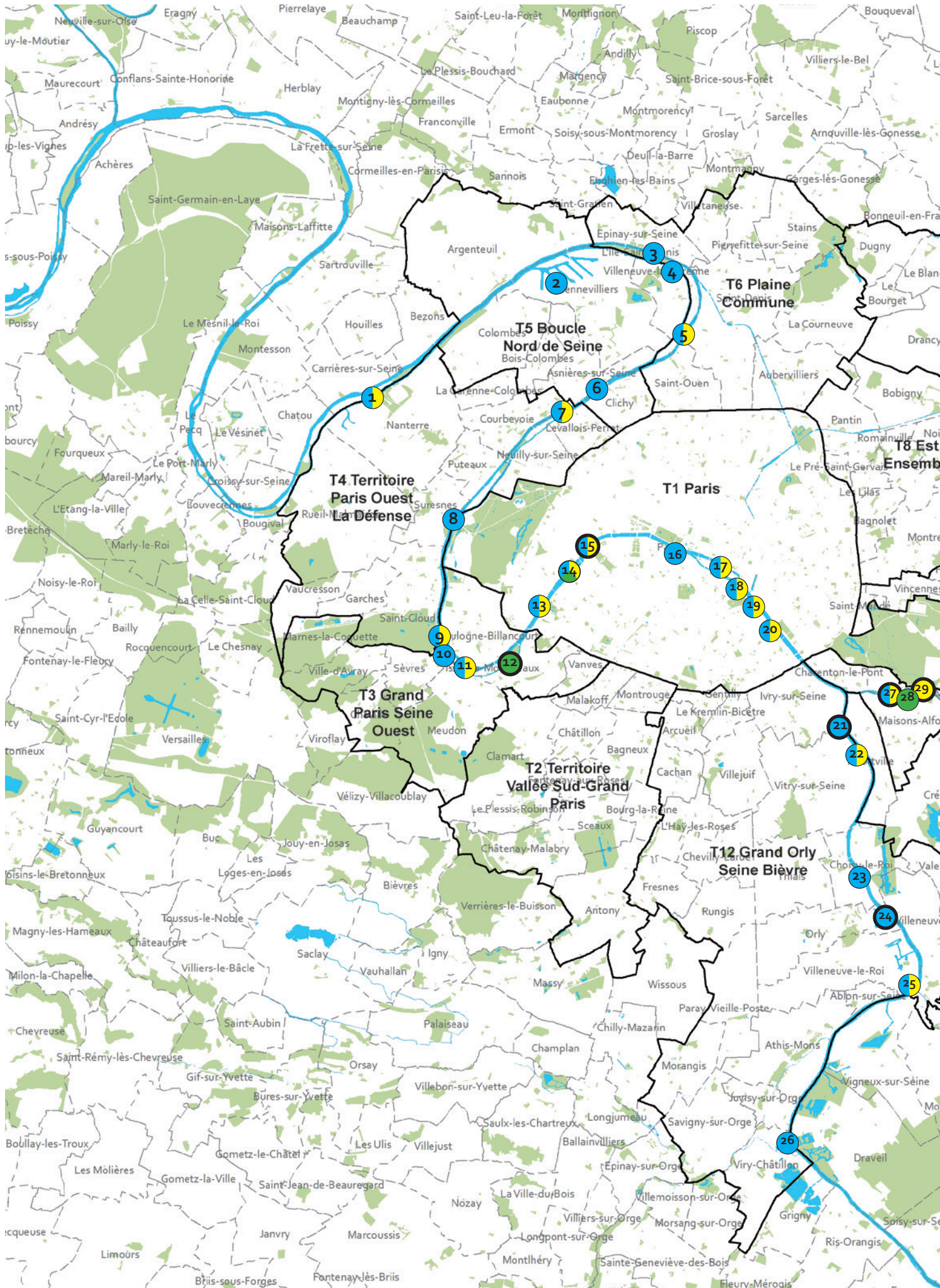
Amélioration de la qualité de l'eau par un système épuracion de l'eau de la Seine à travers sept bassins filtrants.



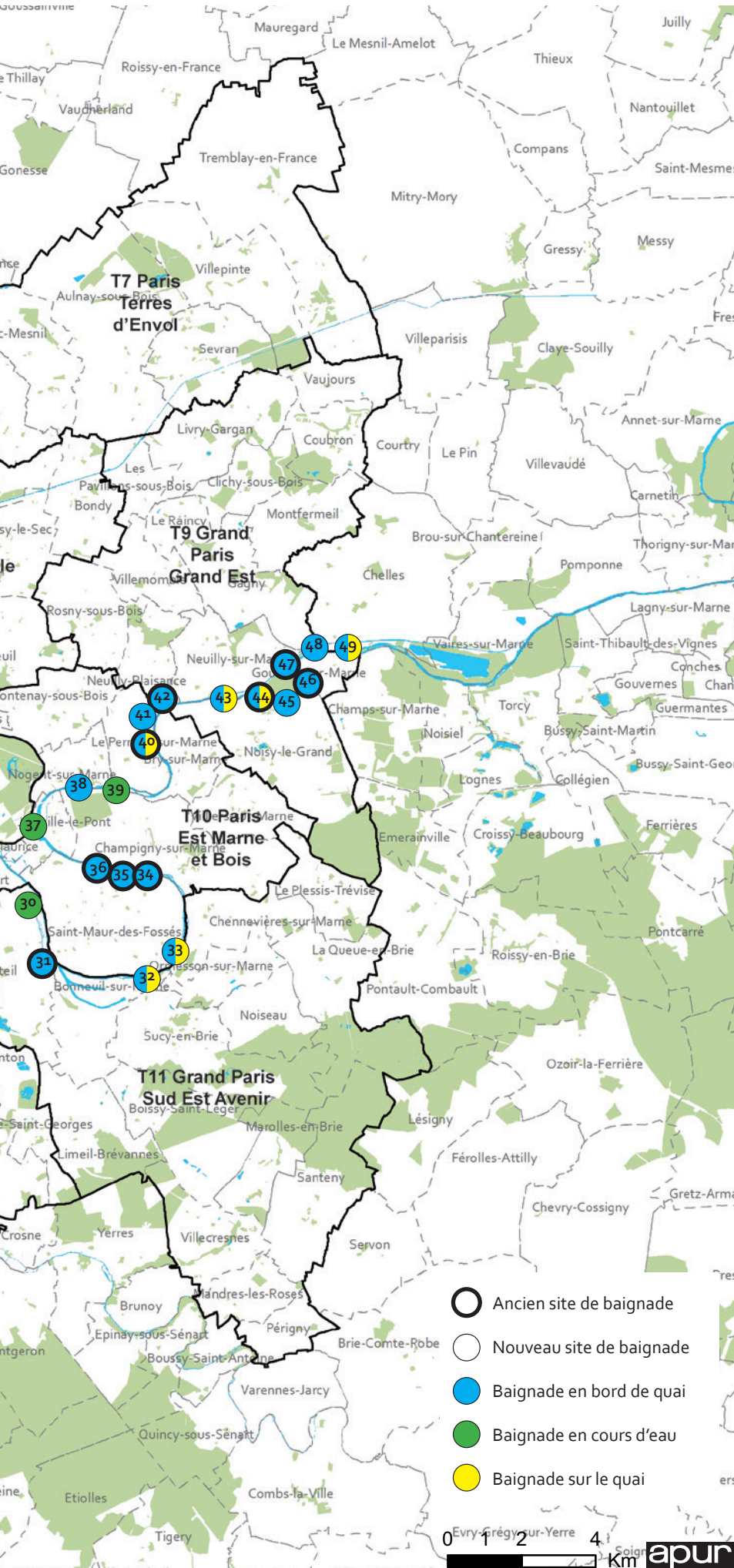
Les trois premiers bassins sont plantés de végétaux aquatiques qui absorbent les charges polluantes.

Les quatre bassins suivants permettent le stockage dans de bonnes conditions de qualité de l'eau obtenue.





Sites potentiels de baignade repérés dans la Seine et la Marne

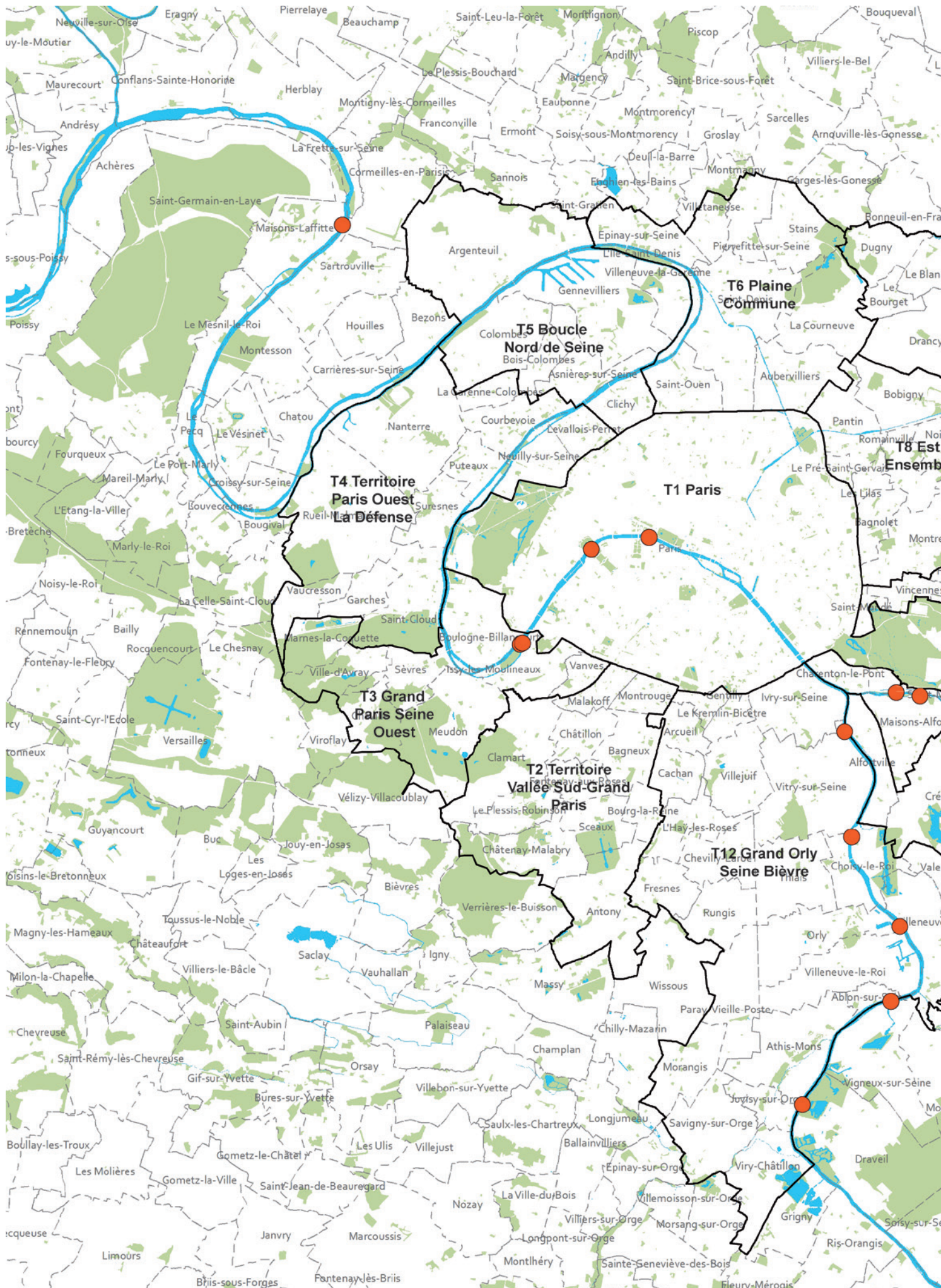


49 sites repérés dont :

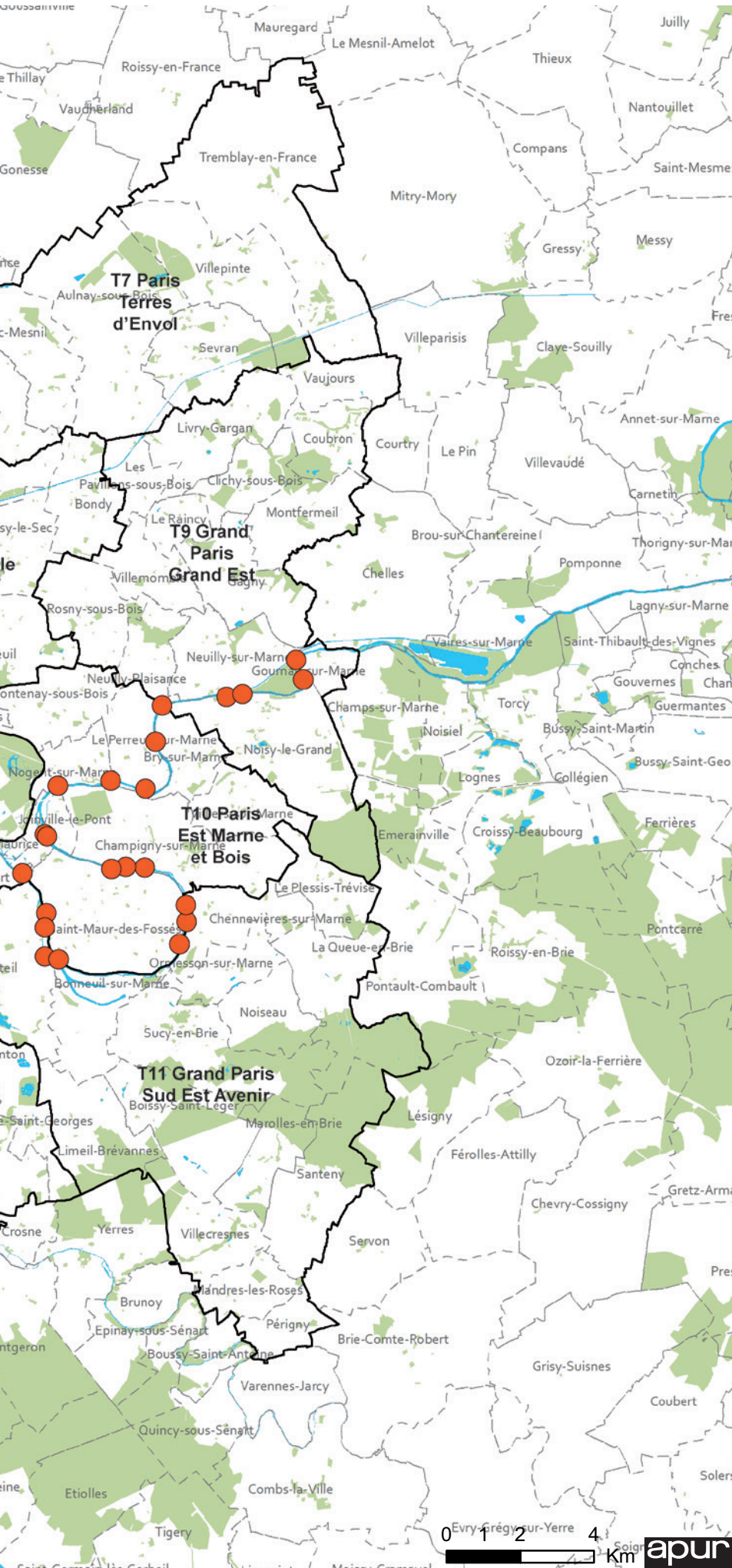
- 5 sites identifiés en cours d'eau
- 22 sites identifiés en bord de quai
- 1 site identifiés sur le quai
- 20 sites identifiés en bord de quai ou sur le quai
- 1 site identifié en bord de quai ou sur le quai ou en cours d'eau
- 15 anciens sites de baignades

Fiches des sites potentiels de baignade

- 1 - Parc du Chemin de l'Île
- 2 - Le Port de Gennevilliers
- 3 - Chemin de halage Epinay-sur-Seine
- 4 - Parc des Chanteraines
- 5 - Village Olympique
- 6 - Parc Robinson
- 7 - Quai Michelet
- 8 - Allée du Bord de l'Eau
- 9 - Île Monsieur / Quai Alphonse le Gallo
- 10 - Pont de Sèvres
- 11 - Île Seguin
- 12 - Bras secondaire de l'île Saint-Germain
- 13 - Port de Javel
- 14 - L'île aux Cygnes
- 15 - Trocadéro-Champ de Mars
- 16 - Port des Saints-Pères
- 17 - Port de l'Hôtel de Ville
- 18 - Port Henri IV et Parc Tino Rossi
- 19 - Port d'Austerlitz-Port de la Rapée
- 20 - Port de Bercy-Port de la Gare
- 21 - Port à l'Anglais
- 22 - Quai Jules Guesde / Quai Blanqui
- 23 - Quai des Gondoles
- 24 - Chemin de Halage / Centre de production d'Orly
- 25 - Quai de Halage, Villeneuve-le-Roi
- 26 - Port aux Dames / Port de Châtillon
- 27 - Ancienne baignade municipale de Saint-Maurice
- 28 - Île de Charentonneau
- 29 - Ancienne baignade municipale de Maison-Alfort
- 30 - Bras Îles de la Gruyère / Île Brise-Pain / Île Sainte-Catherine
- 31 - Chemin du Bras du Chapitre
- 32 - Promenade des Anglais / Îles de Sucy-en-Brie
- 33 - Quai Winston Churchill
- 34 - Quai Victor Hugo / île du Martin Pêcheur
- 35 - Quai Gallieni
- 36 - Quai du Parc
- 37 - Bras secondaire île Fanac
- 38 - Promenade Yvette Horner-île de Beauté
- 39 - Bras secondaire île des Loups
- 40 - Quai de Champagne / Quai d'Argonne
- 41 - Quai Adrien Mentienne
- 42 - Promenade André Devambez
- 43 - Quai des Deux Ponts
- 44 - Quai de la Rive Charmante
- 45 - Quai de la Marne
- 46 - Ancienne baignade les Grammonts
- 47 - Promenade Hermann Régnier, ancienne plage de Gournay
- 48 - Promenade Marx Dormoy / Quai Auguste Prévost
- 49 - Moulin de Chelles



Anciens sites de baignade



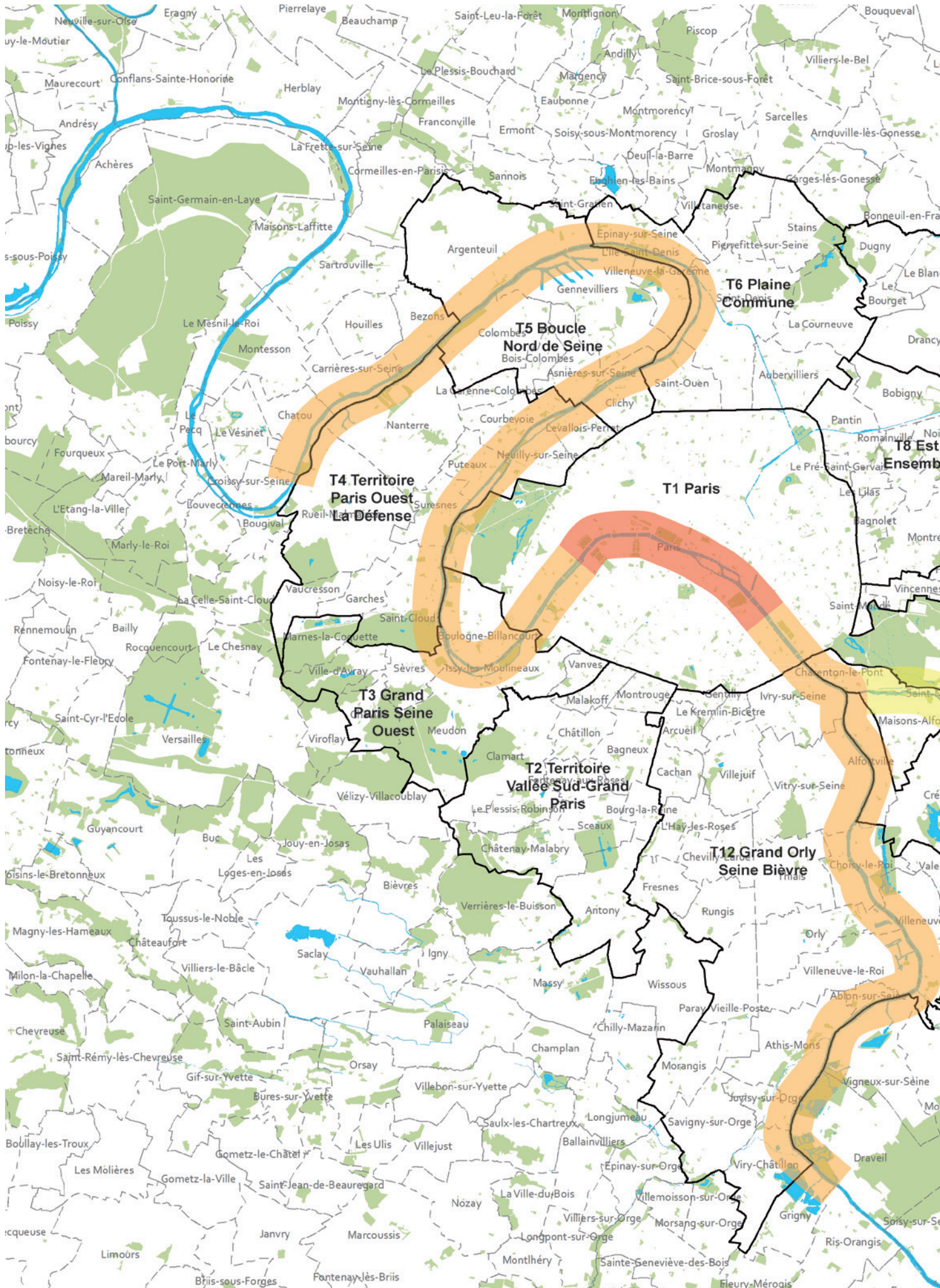
- Interdictions de baignade (quelques repères)
- 5 juin 1711, «défense à toute personne de se baigner dans le bras d'eau de la rivière de Seine depuis le pont de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à celui appelé le Petit Pont, à peine de 20 L. d'amende...» Cette interdiction fût réitérée en 1724, 1737, 1738
 - 3 juin 1783, Ordonnance de Police interdisant la baignade libre en Seine intra-muros
 - 28 juin 1726, Ordonnance de police interdisant de se baigner dans la cité
 - 14 août 1777, Ordonnance de police dénonçant la conduite répréhensible des mœurs des baigneurs
 - 1923, Interdiction de se baigner dans la Seine à Paris
 - 1970, Arrêté préfectoral interdisant de se baigner dans la Marne
 - 6 août 2012, interdiction de la traversée de Paris à la nage organisée par la FFN (prévue le 2 septembre) et à la palme par la FFESSM (prévue le 16 septembre)



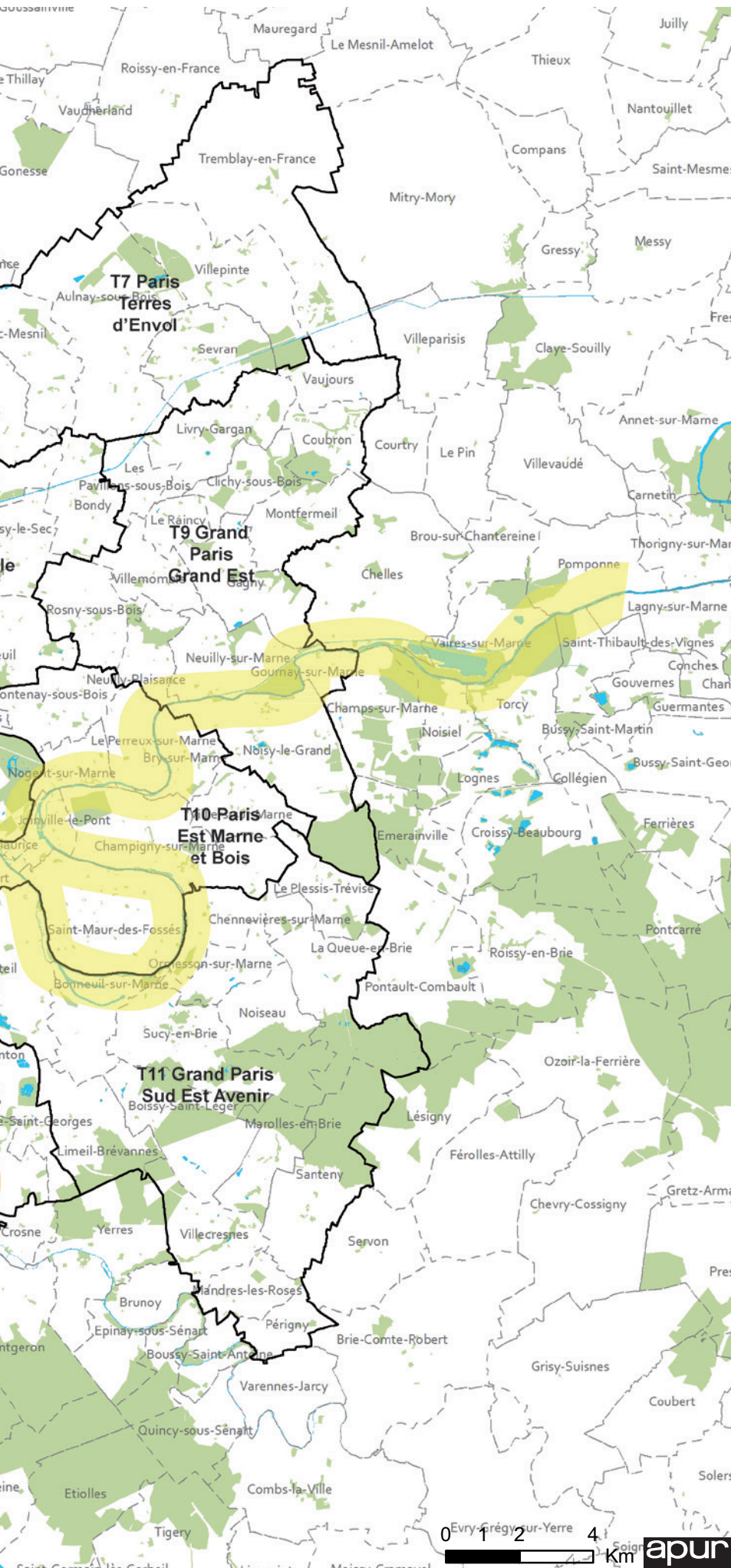
Baignade à Champigny-sur-Marne

● Ancien site de baignade connu

Sources: Syndicat Marne Vive (sites sur Marne)

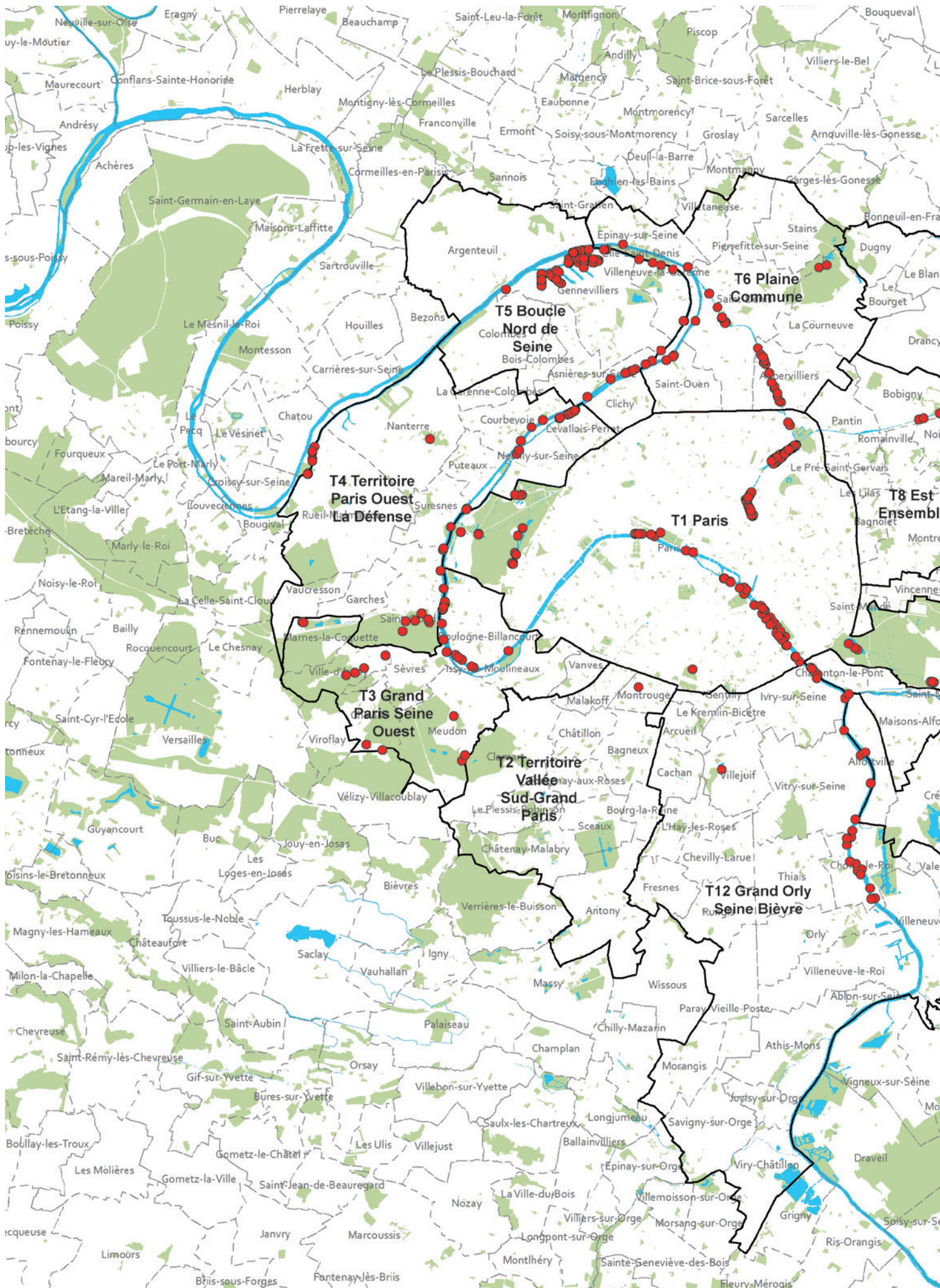


Intensité du trafic fluvial en 3 classes



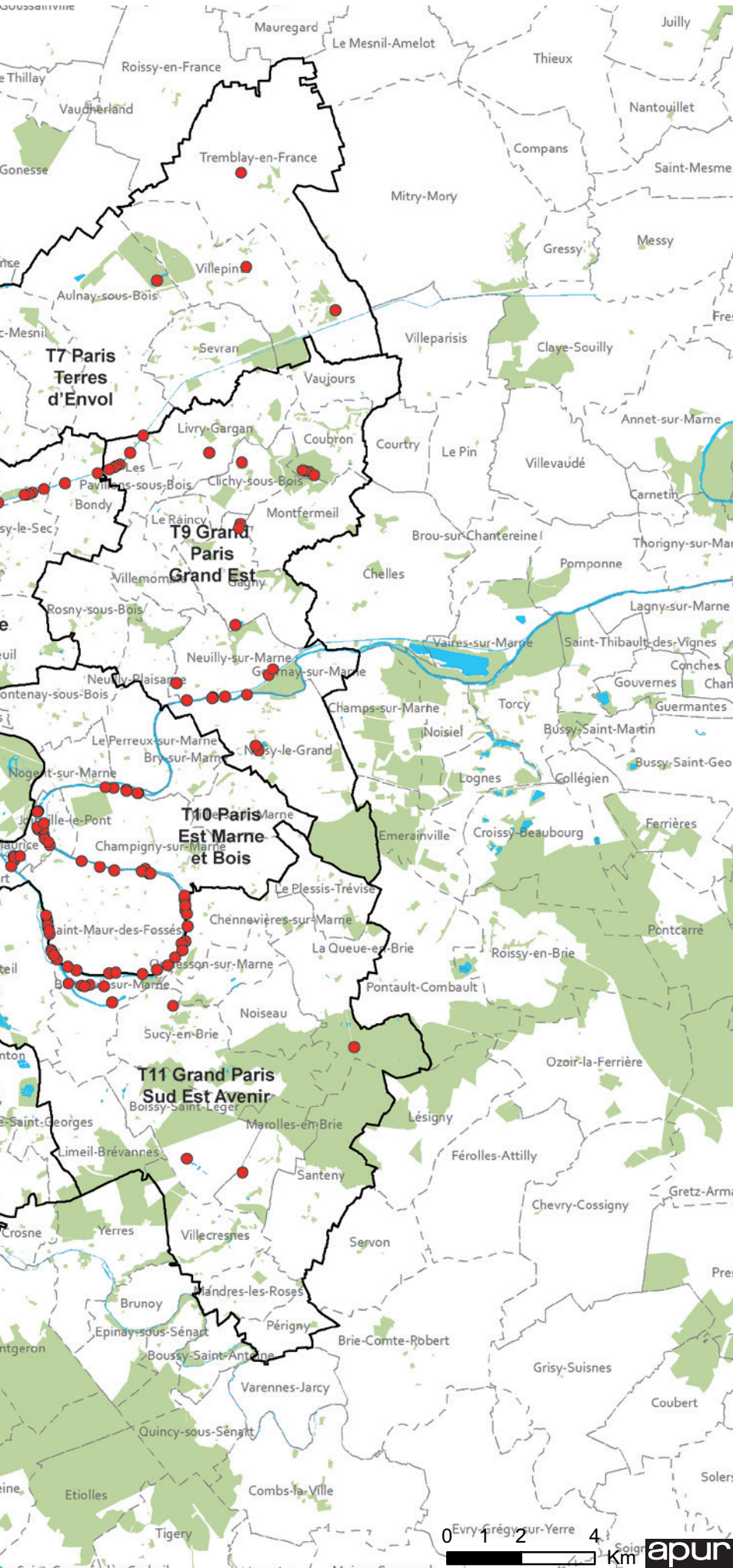
- Trafic fluvial faible
11 à 24 / jour en moyenne
inférieur à 8 500 bateaux/an
- Trafic fluvial moyen
36 à 56 / jour en moyenne
entre 13 000 et 20 000 bateaux/an
- Trafic fluvial intense
supérieur à 500 bateaux/jour

Sources : Brigade fluviale ; VNF



Points d'aspiration

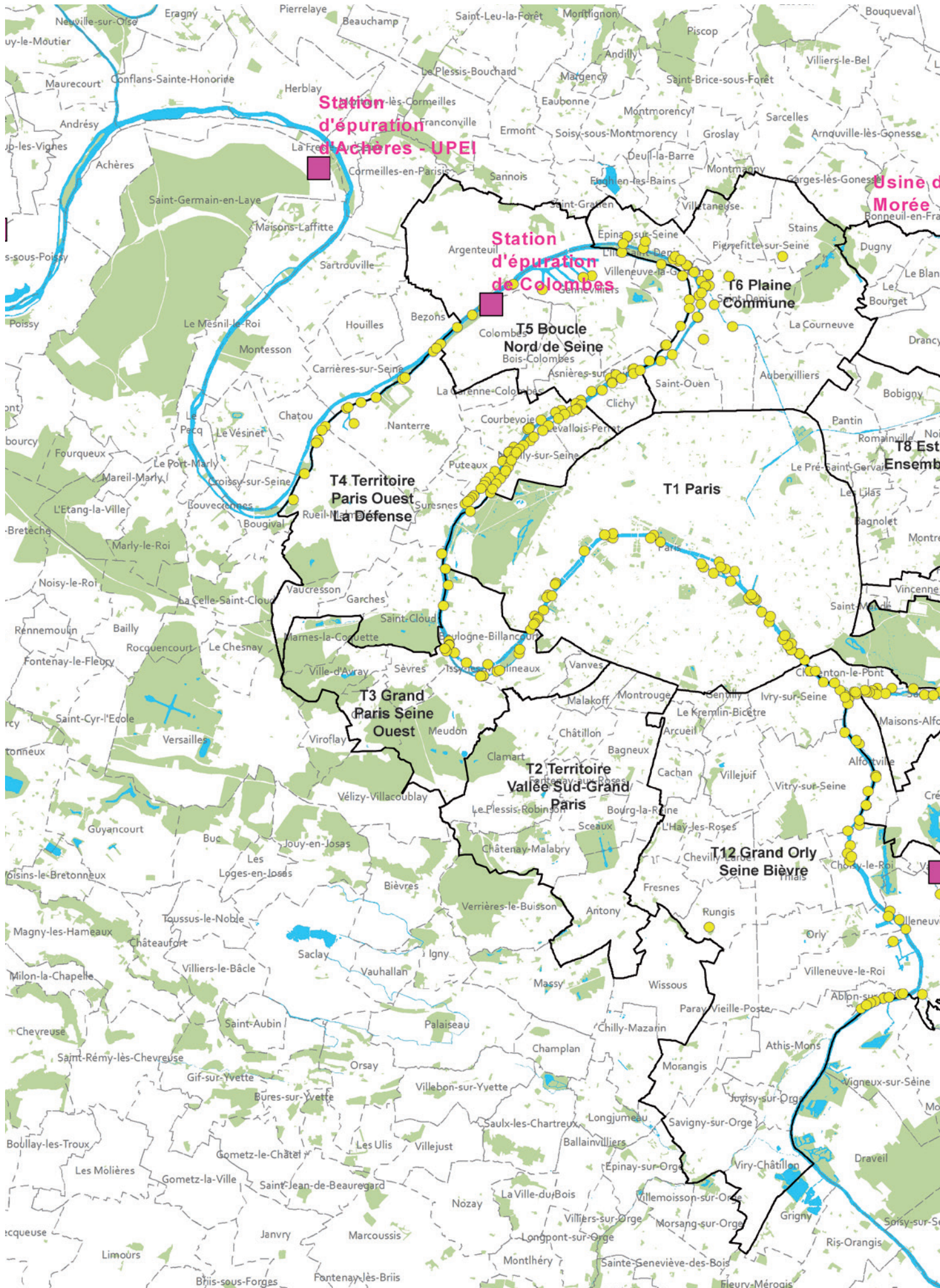
Les points d'aspiration sont des points d'accès près des fleuves, rivières et lacs utilisés par les pompiers. Il n'y a pas d'installations techniques à proprement parler sur ces sites. En revanche, ces points signalent une bonne accessibilité et des lieux où il y a assez de profondeur, peu de vase et un potentiel d'eau suffisant pour permettre des aspirations d'eau très importantes (autonomie dite « illimitée »).



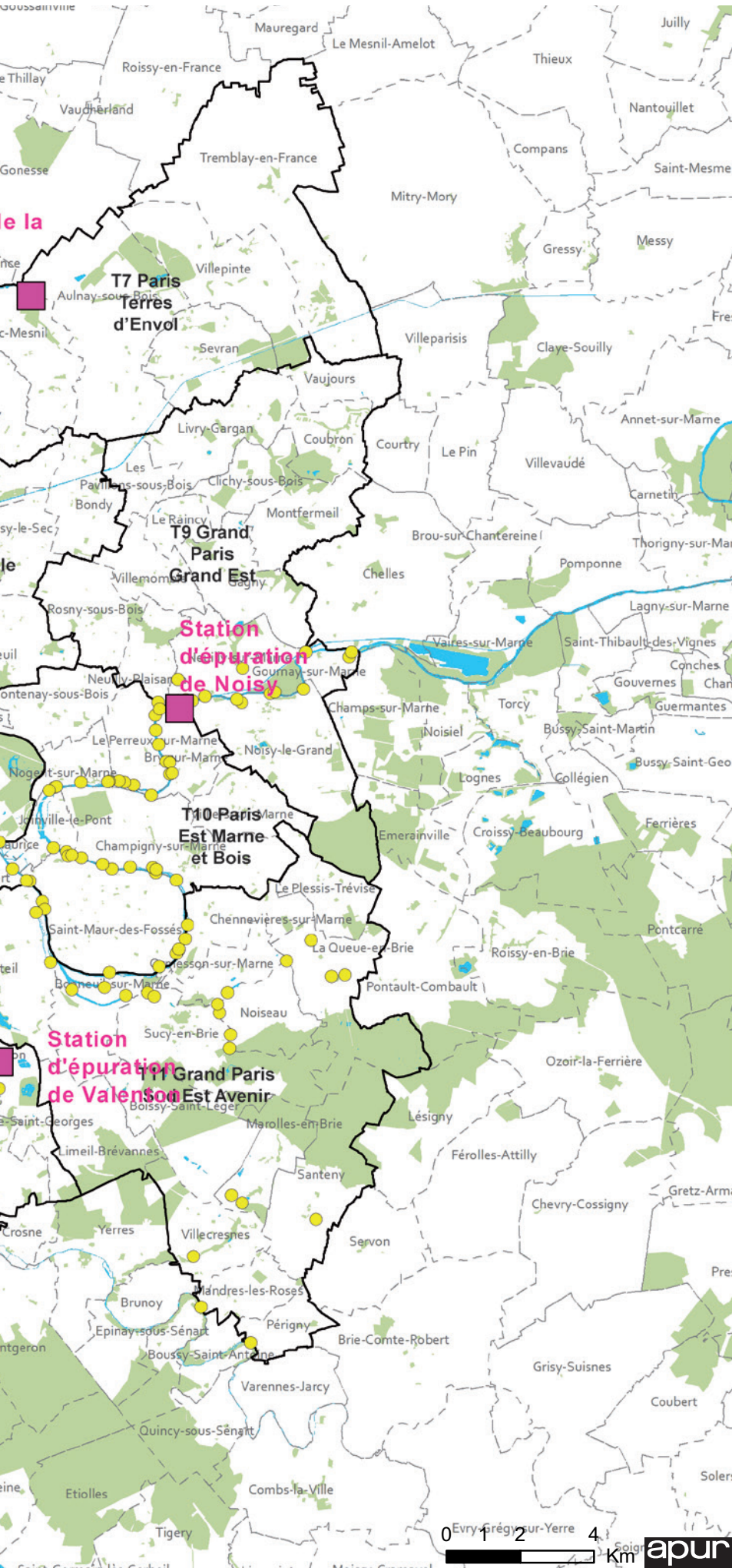
Epinay-sur-Seine

● Point d'aspiration

Sources : Brigade de sapeurs-pompiers de Paris



Points de rejets



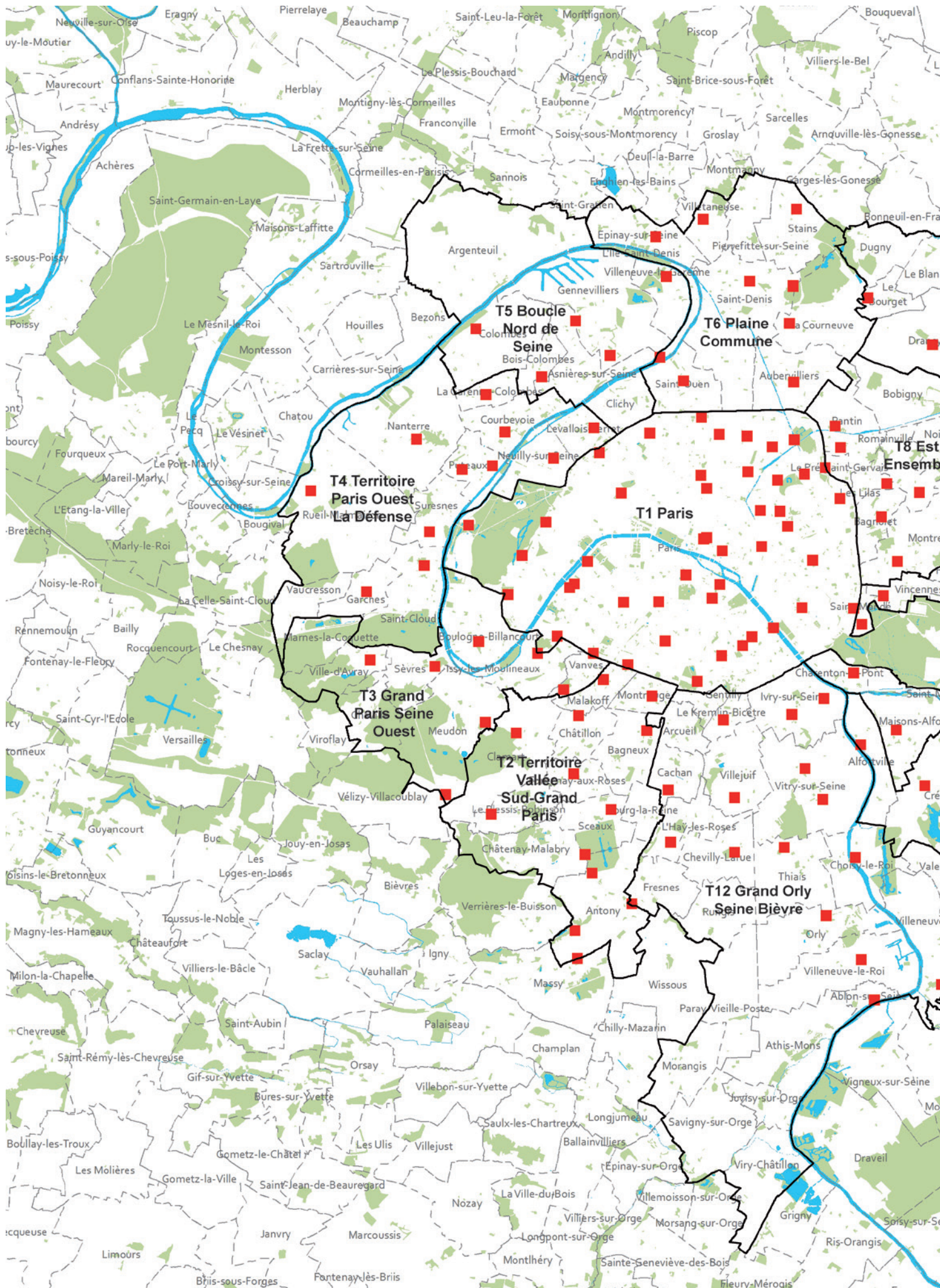
Les points de rejets indiqués sur cette carte correspondent aux ouvrages gérés par les départements centraux et par le SIAAP. Ces points de déversement peuvent correspondre à différents types de rejets (unitaire + pluvial). La répartition de ces points entre gestionnaires et type de rejet n'est pas détaillée à ce stade, de même que l'importance des volumes et leurs qualités. Ces points restent à préciser en fonction de l'approfondissement des études sur la qualité de l'eau et de la sélection des sites de baignade.



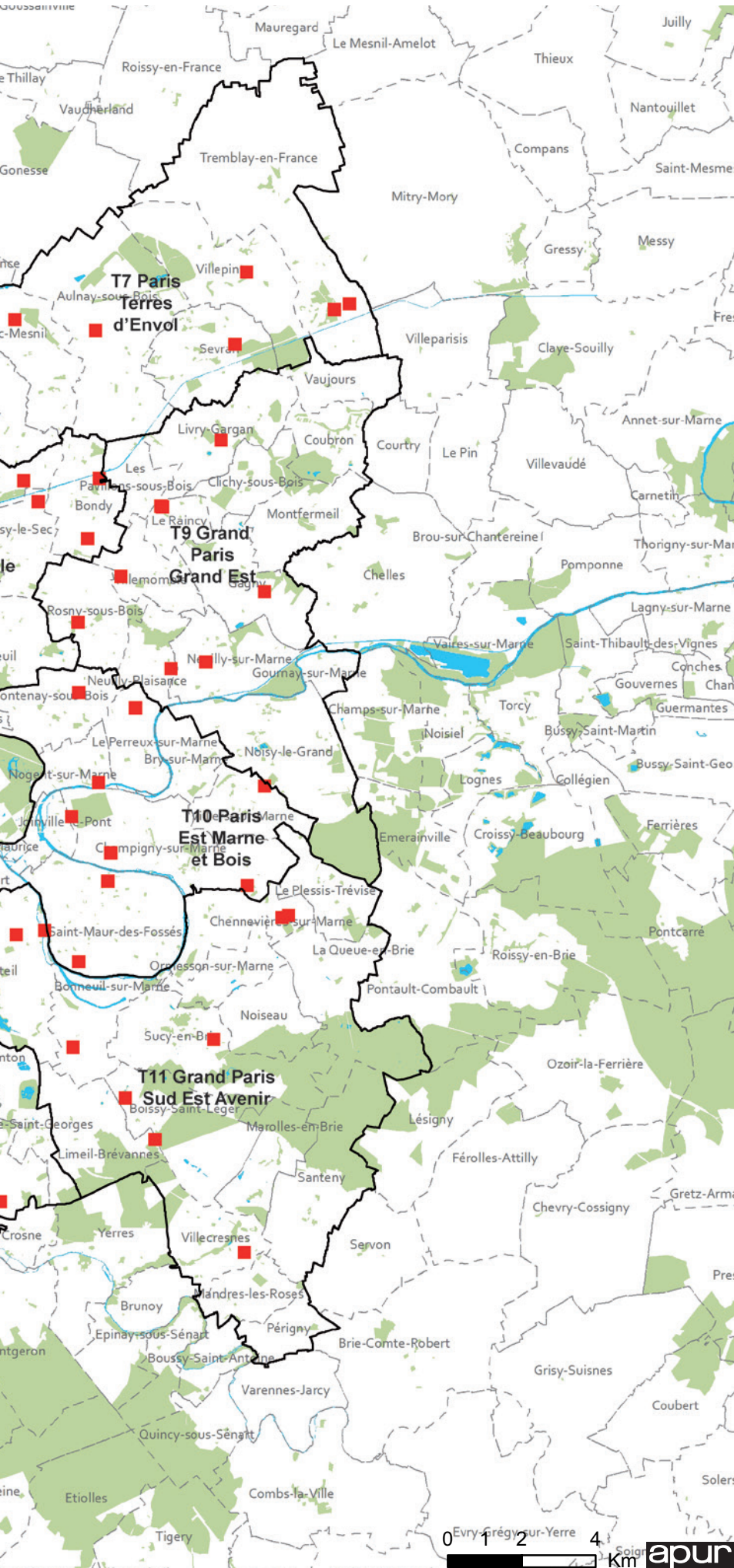
Déversement en Seine après un orage

- Station d'épuration
- Déversoir orage

Sources : SIAPP (2013), CD92 (2013), CD93 (2013), CD94 (2013)



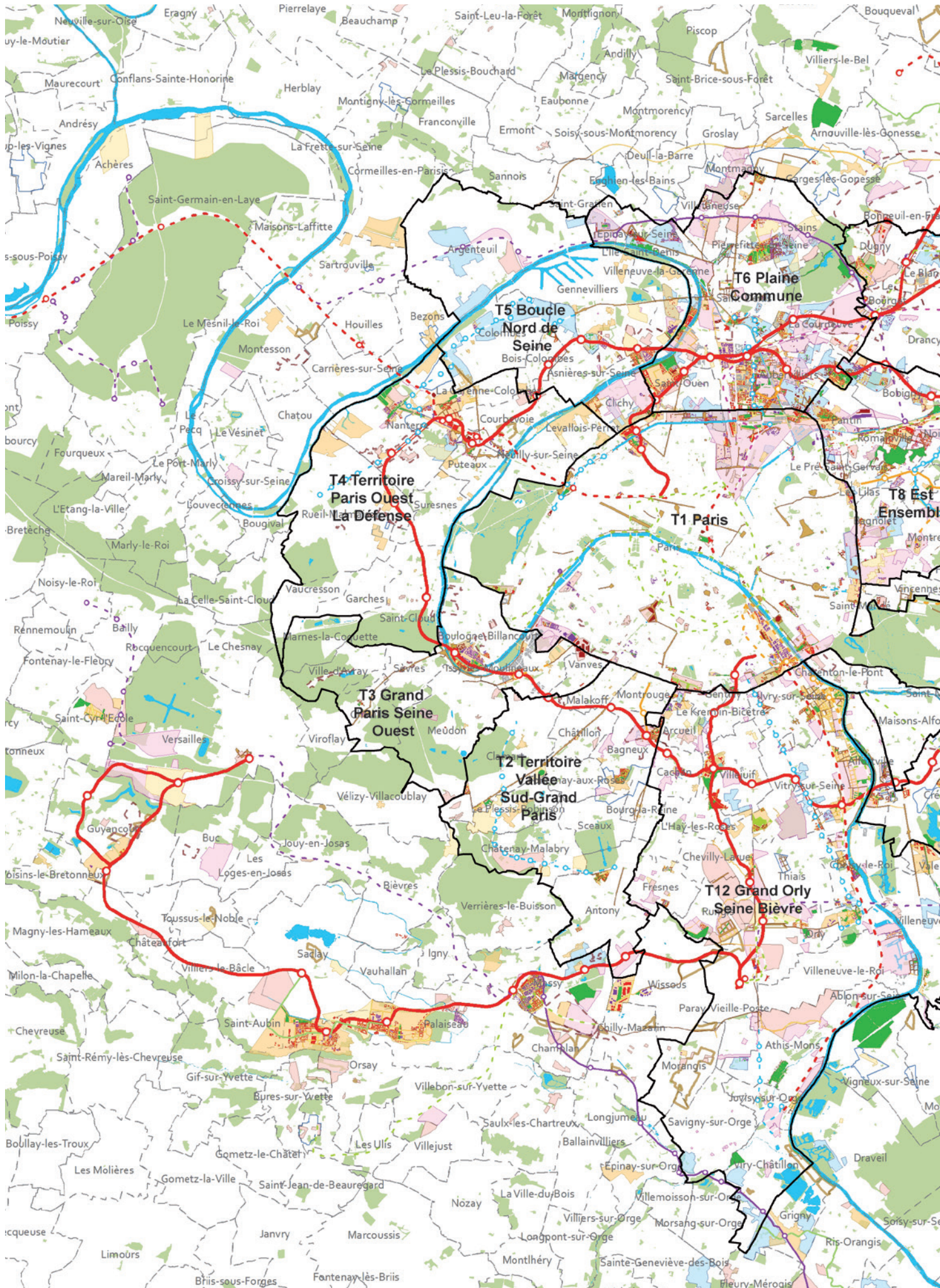
Offre actuelle en piscines et espaces verts publics



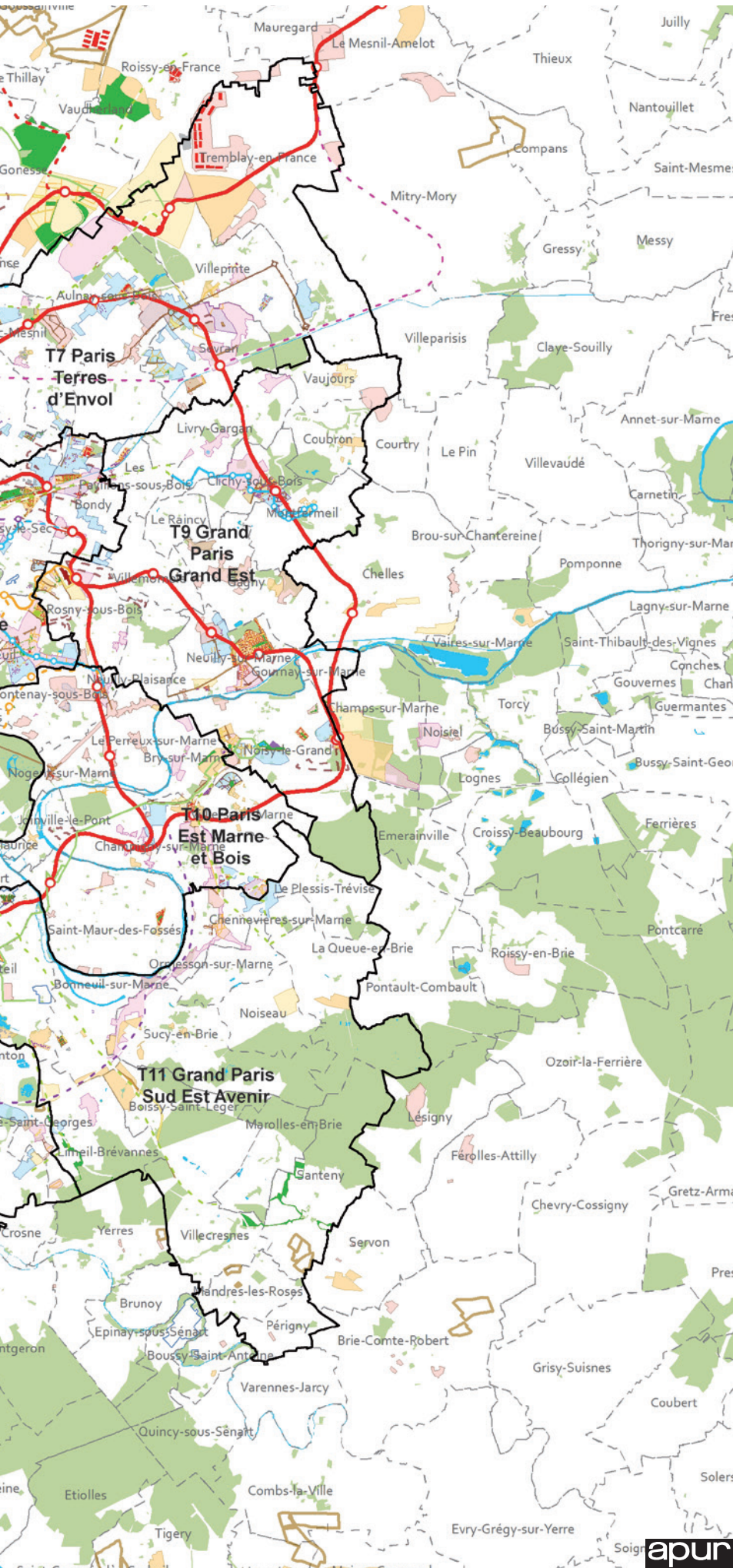
En France, le palmarès des activités physiques et sportives les plus pratiquées par les plus de 15 ans sont la marche (68%), la natation (40%), le vélo (33%) et le jogging-footing (18%). (Source : IRDS)

A Paris, les activités les plus pratiquées sont la marche, la natation et le vélo. Les piscines sont les équipements sportifs les plus fréquentés par les Parisiens (63% des Parisiens pratiquent la natation de manière occasionnelle ou régulière). Le fait que la natation arrive en deuxième position à Paris (23%) alors que le déficit en piscines y est souvent souligné (3.6 bassins pour 100 000 parisiens contre une moyenne de 5 bassins pour 100 000 habitants en région Ile-de-France) pourrait s'expliquer par la proximité de ces installations et la faible diversité des autres offres proposées, notamment en accès libre. Le plan «Nager à Paris» prévoit, d'ici 2020, la création de 4 nouvelles piscines, de nouveaux bassins en plein air, ainsi que la rénovation du patrimoine existant et l'aménagement des horaires d'ouverture au grand public.

apur Piscines



Projets d'aménagement en cours et à l'étude



- RGPE : étude
- - - RER : étude
- Métro : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Tram Express Nord : chantier - étude
- TCSP, TZen : chantier - étude
- CDG Express

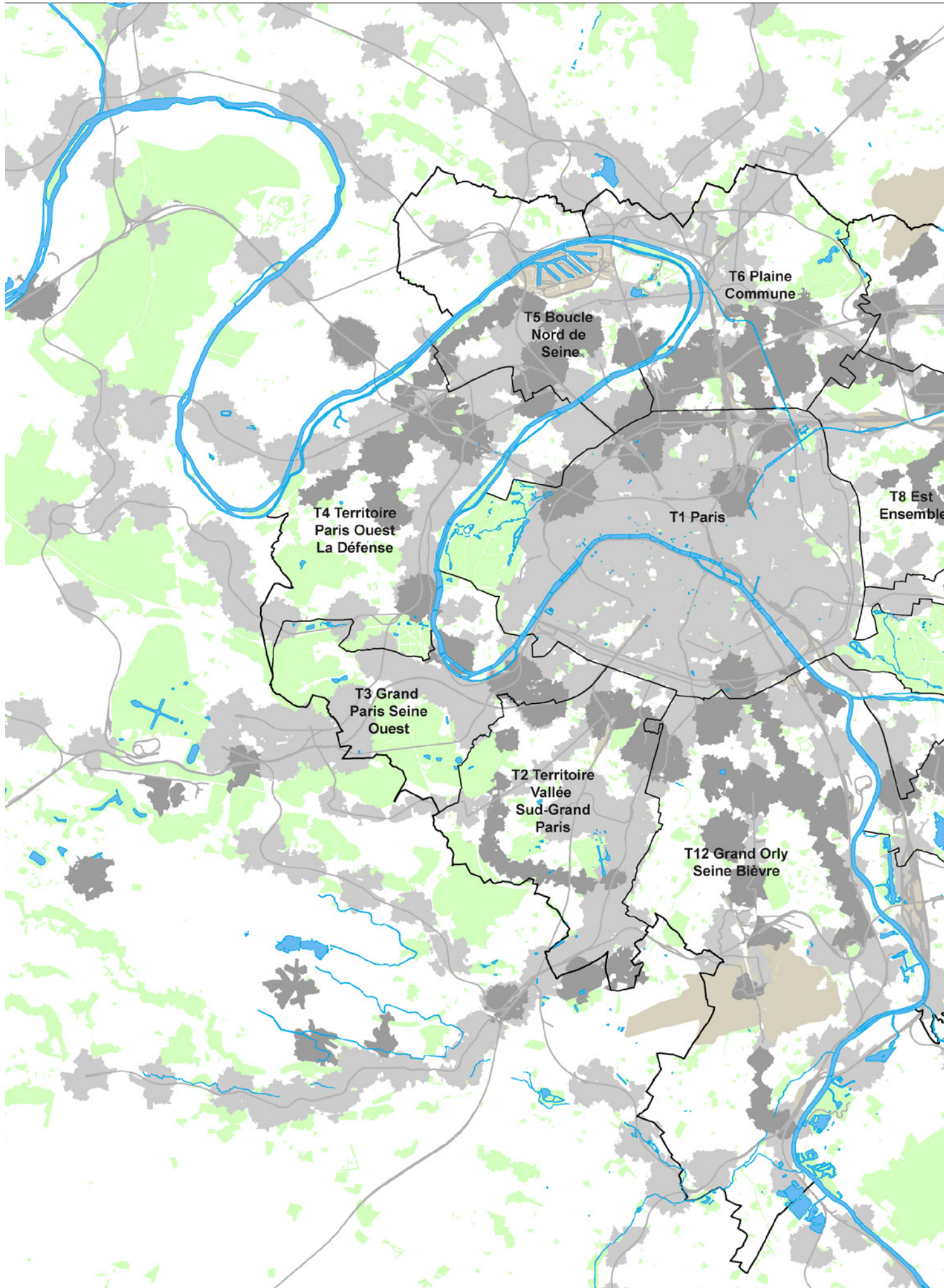
- Projets en cours**
- bâti en projet
 - bâti requalifié
 - bâti réalisé

- création d'espace public
- requalification de l'espace public
- espace vert en projet
- espace vert privé en projet
- zone portuaire en projet

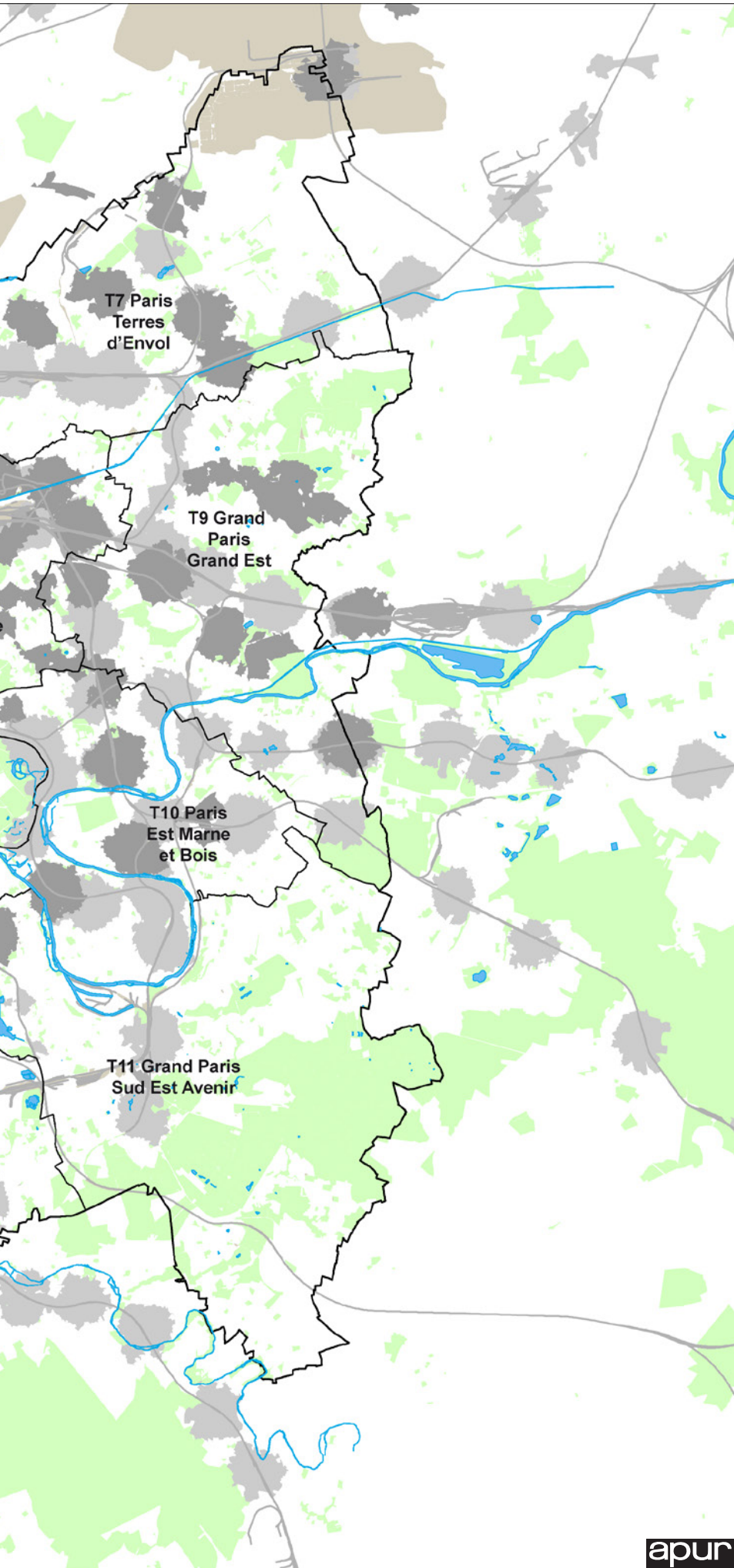
- Secteur d'aménagement**
- ZAC à l'étude
 - ZAC en cours
 - autre secteur de projet en cours
 - Projet de Renouvellement Urbain (PRU)
 - périmètre d'étude
 - - - périmètre de réflexion

Sources : Apur 2015, Nouveau Grand Paris (mars 2013), Protocole État Région (février 2011), Projet du PDUJF (janvier 2012), Projet du SDRIF (octobre 2013), STIF



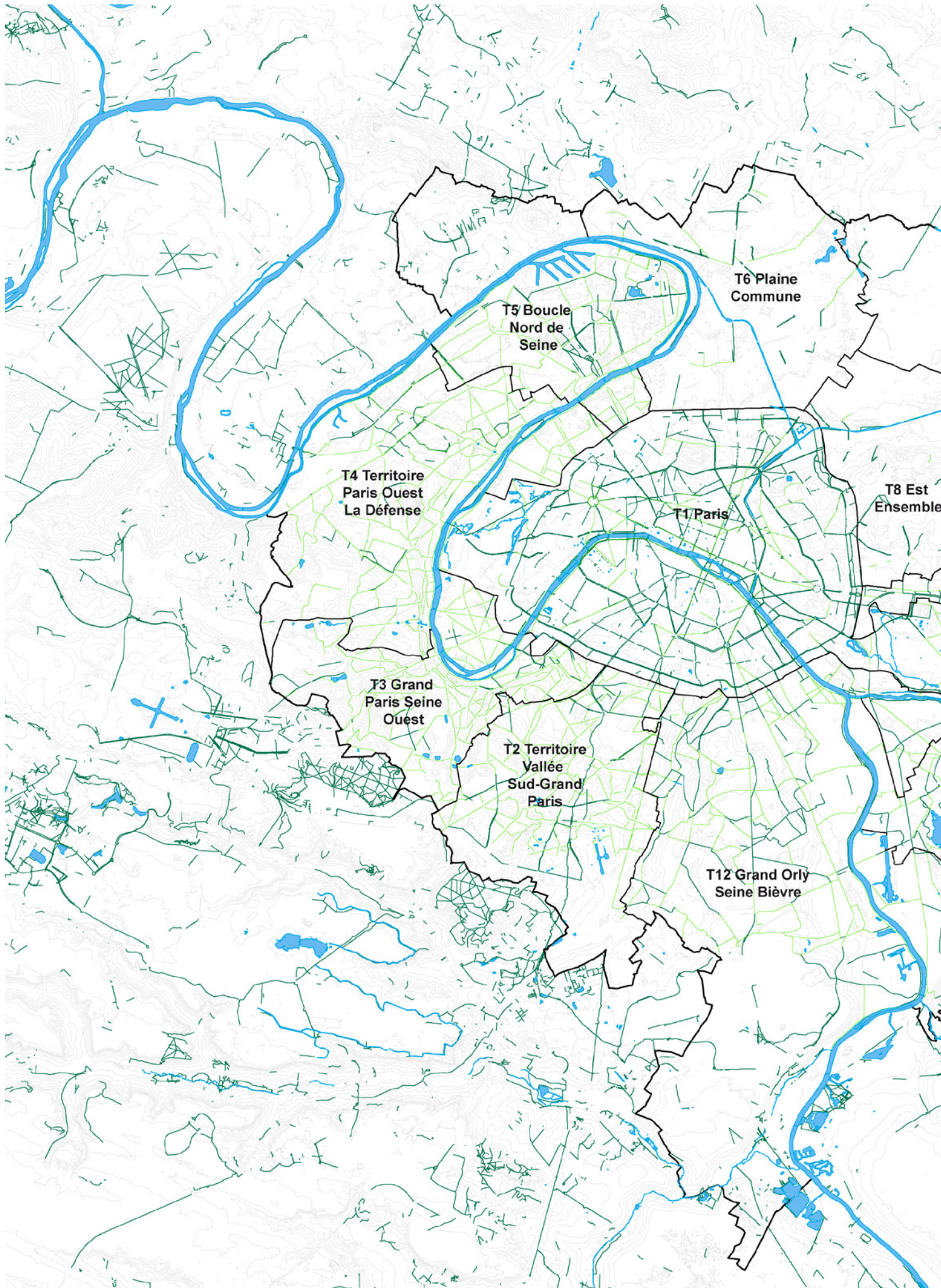


Accessibilité piétonne réelle depuis les gares existantes et en projet

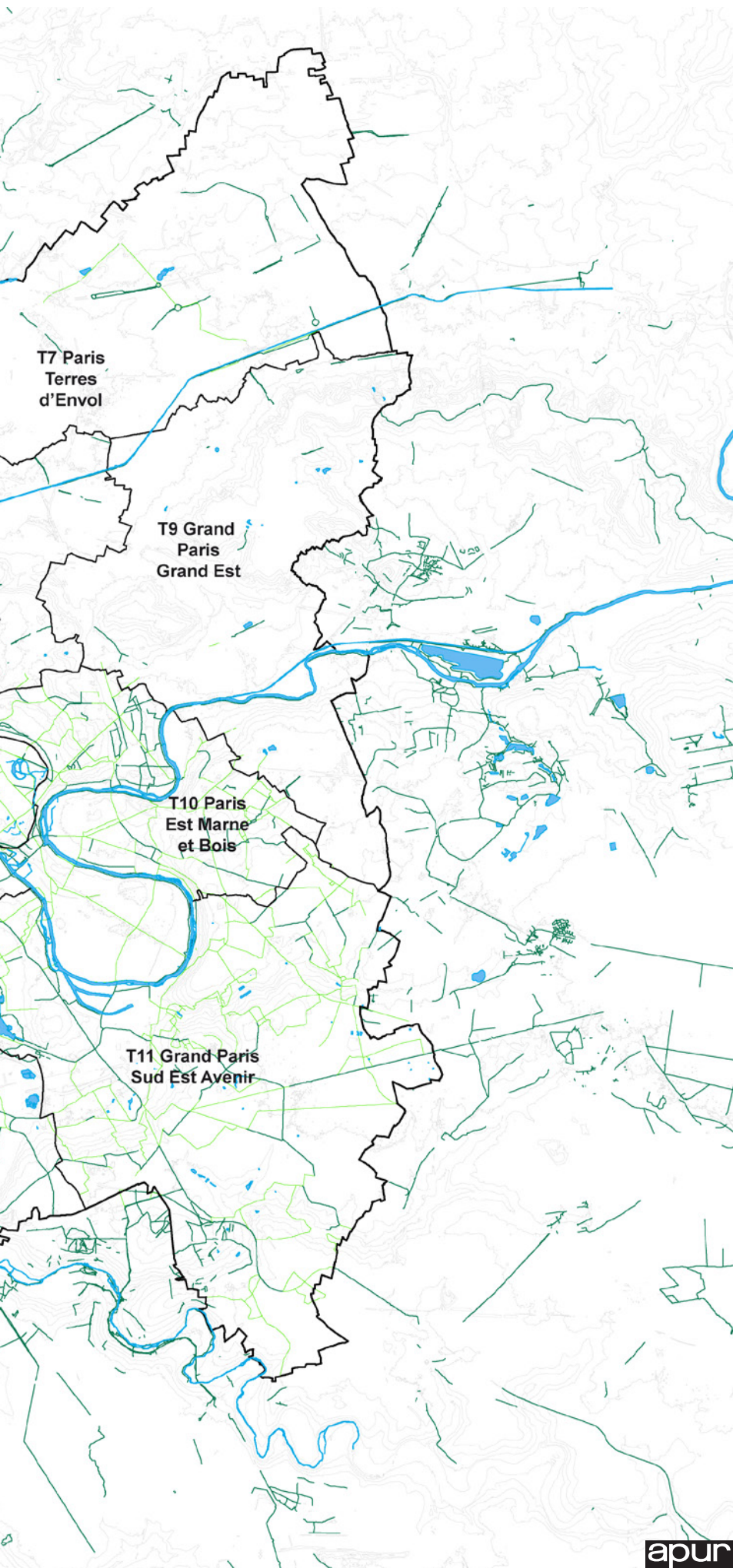


■ Depuis les gares existantes
Métro, Tram : 500 m
RER, GPE : 1 000 m

■ Depuis les gares en projet
Métro, Tram : 500 m
RER, GPE : 1 000 m



Réseau cyclable existant et les projets inscrits au SDIC



- Aménagement cyclable inscrit au SDIC
- Aménagement cyclable existant
- Courbes de niveaux

Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments

Périmètre Métropole du Grand Paris

Tome 1 - CADRE

Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Maire de Paris, Anne Hidalgo a confirmé son souhait d'organiser le triathlon et les 10 km de nage en eau libre dans la Seine au cœur de la capitale.

Cet engagement, s'il s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées pour la reconquête du fleuve et de ses berges, transforme le rapport entre la ville et l'eau. Il ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et la faiblesse de l'offre de sites de baignade et d'activités nautiques.

Pour préparer cet héritage majeur de la candidature olympique, en parallèle de la bonne gestion des rejets en Seine, des eaux de pluies et de l'accélération de la mise en œuvre du PAQES (Plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine), il est nécessaire d'analyser l'ensemble des cours de la Seine et de la Marne pour dresser un premier inventaire des sites potentiels de baignade.

L'Apur, depuis de nombreuses années, accompagne les acteurs de l'eau et a développé une très grande connaissance de la Seine.

Sur cette base de connaissances et après avoir réuni de très nombreuses informations complémentaires en provenance des acteurs concernés par la Seine et la Marne, l'Apur a dressé un premier inventaire de 49 sites possibles de baignade dans la Métropole du Grand Paris.

Les 49 sites qui peuvent proposer plusieurs lieux de baignade ont été identifiés selon trois entrées :

- Une approche multicritères : accessibilité, dynamique urbaine, sécurité (chenal navigable flux de bateaux), disponibilité (occupation mais aussi rejets et prises d'eau),
- 3 types de baignade : en bord de quai (ponton...), dans le cours d'eau (bras secondaire...) ou sur le quai (bassin...)
- 3 types de berges : berge naturelle, berge mixte (quai minéral et berge végétale), berge artificielle.

Deux sites olympiques sont retenus le Pont d'Iéna (Trocadéro – Champ de Mars) et le Village Olympique (Saint-Denis, Ile de Saint-Denis et Saint-Ouen). Plus largement, les sites cartographiés offrent une riche variété de développements, de la baignade saisonnière à celles pouvant ouvrir toute l'année avec des aménagements qui pour certains s'appuieraient sur des possibilités de filtrations naturelles (phytoremédiation...)

Un plan d'actions priorisées est engagé sous l'égide de l'État et de la Ville de Paris qui doit permettre d'atteindre une qualité des eaux de la Marne et de la Seine compatible avec la baignade. Sont impliqués le SIAAP, la Ville de Paris (DPE), Ports de Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, Paris Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, La Caisse des dépôts, Eau de Paris, l'Epaupif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

